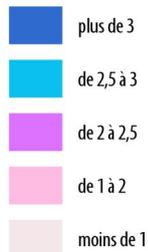


ACCESSIBILITÉ AUX MÉDECINS GÉNÉRALISTES LIBÉRAUX

Nombre de consultations de médecine générale accessibles par personne, par an et par commune (en 2015, par des médecins généralistes de moins de 65 ans)



Pour chaque commune, un indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) a été calculé. Il tient compte à la fois de l'activité réelle des médecins généralistes (nombre d'actes annuels), de la distance à laquelle ils se situent (temps de trajet en voiture) et de la répartition par âge de la population (étant donné la différence de leurs besoins médicaux, un jeune de 25-29 ans « vaut » 0,74, un sénior de 75-79 ans 1,9). Cet indicateur se traduit par un nombre de consultation accessibles par personnes et par an. **Une commune est considérée comme « sous-dense » si la valeur de cet APL est inférieure à 2,5.**

Exemple : en 2015, compte tenu de la structure par âge de la population, les habitants de Bogny-sur-Meuse avaient accès en moyenne à un nombre de consultations ou visites de médecine générale, fournie par les médecins de moins de 65 ans, par an et par habitant, compris entre 1 et 2.

Indicateur d'accessibilité potentielle localisée

Parce qu'il est compliqué d'objectiver la notion de désert médical, l'Institut de Recherche et Documentation en Économie de la Santé et la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques ont créé un outil pour quantifier la répartition des médecins, il s'agit de l'indicateur d'Accessibilité Potentielle Localisée (APL).

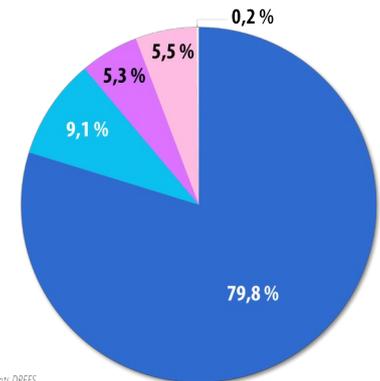
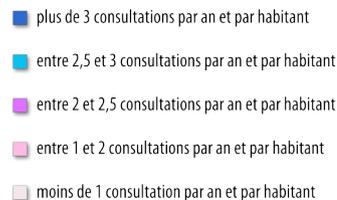
Cet indicateur prend en compte plusieurs facteurs en les pondérant : le temps d'accès en voiture à un médecin, le nombre d'actes effectués par celui-ci et l'âge des habitants car une personne âgée consultera plus qu'un jeune adulte. L'APL permet donc d'observer si l'offre en médecins correspond aux besoins de la population.

Accès à la médecine générale

L'accessibilité moyenne est proche de quatre consultations par habitant et par an, dans les centres des plus grandes villes, cette valeur oscille entre cinq et six. Une commune est considérée comme étant en sous-densité de médecins généralistes lorsque chaque habitant a accès à moins de 2,5 consultations par an.

La carte ci-contre a été bâtie avec l'APL sans prise en compte des médecins généralistes qui avaient plus de 65 ans en 2015. On constate que 11 % des habitants des Ardennes vivaient dans une commune en sous-densité de médecins, soit globalement le même taux qu'en France. Cette situation pourrait se dégrader pour plusieurs raisons : la population ardennaise est vieillissante donc les besoins en médecine générale augmentent, certaines communes voient leurs médecins généralistes cesser leur activité (changement de lieu d'activité, départ à la retraite, etc.) et peinent à leur retrouver des successeurs, d'autres médecins ont déjà une patientèle importante ne permettant pas une charge de travail supplémentaire. L'ouverture de maisons médicales tend à répondre à ces besoins sur différents secteurs tandis que d'autres éprouvent des difficultés à trouver des professionnels.

Population ardennaise en fonction de l'accessibilité à la médecine générale



SNIR - AM 2015, EGB 2013, CNAM - TS ; populations par sexe et âge 2013, distance METRIC, Insee ; traitements DREES